

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

FONCIA PIERRE RENDEMENT

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 85 754 400 euros au 31 décembre 2011.
Siège Social : 70, rue Saint Lazare, 75009 Paris.
Adresse Courrier : 13, Avenue Lebrun, 92188 Antony.
378 557 425 RCS Paris.

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte.

Les associés de la S.C.P.I FONCIA PIERRE RENDEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Mixte,

le Mardi 26 Juin 2012 à 10 h 30 qui se tiendra au 8, rue d'Athènes à Paris (75009), à l'effet de délibérer, conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier, sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

Résolutions à caractère ordinaire :

1. Approbation des Comptes et Quitus
2. Approbation de l'affectation du résultat 2011
3. Approbation des conventions visées à l'article L 214-76 du Code Monétaire et Financier
4. Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la société
5. Commercialisateurs
6. Autorisation de cession
7. Recours à l'emprunt
8. Frais de déplacement
9. Rémunération du Conseil de Surveillance
10. Prise en charge par la SCPI d'une Police d'Assurance couvrant la Responsabilité Civile des Membres du Conseil de Surveillance
- 11 à 29. Election des membres du Conseil de Surveillance
30. Pouvoirs

Résolutions à caractère extraordinaire :

31. Capital social au 31 décembre 2011
32. Modification de capital statutaire maximum
33. Autorisation d'augmentation du capital
34. Pouvoirs

Projet de résolutions.

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte.

Résolutions à caractère ordinaire.

Première résolution (*Approbation des Comptes et Quitus*). — L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve les dits rapports, ainsi que les comptes annuels et ses annexes, tels qu'ils lui sont présentés.

L'Assemblée Générale donne quitus à la société de gestion.

Deuxième résolution (*Approbation de l'affectation du résultat 2011*). — L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de 9 732 632,08 € de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2011	9 732 632,08 €
Report à nouveau	2 070 761,71 €
Résultat disponible	11 803 393,79 €
Dividende proposé à l'Assemblée Générale	9 758 103,30 €
Report à nouveau après affectation	2 045 290,49 €

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le dividende par part portant jouissance sur l'année entière à 46,50 euros en 2011.

Troisième résolution (Approbation des conventions visées à l'article L214-76 du Code Monétaire et Financier). — L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution (Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la société). — L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la société telles qu'elles sont présentées :

	De la société en euros	Par Part en euros
Valeur Comptable	130 538 823,59 €	608,90 €
Valeur de réalisation	150 942 066,10 €	704,07 €
Valeur de reconstitution	174 025 296,63 €	811,74 €

Cinquième résolution (Commercialisateurs). — L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la société de gestion à mandater des commercialisateurs extérieurs aux conditions habituelles du marché pour favoriser les relocations des lots vacants.

Sixième résolution (Autorisation de cession). — L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Gérance, après consultation du Conseil de Surveillance, à procéder à la vente ou à l'échange d'un ou plusieurs éléments des actifs immobiliers composant le patrimoine social aux conditions qu'elle jugera satisfaisantes, conformément à l'article 18 des statuts, dans la limite autorisée des 15 % de la valeur vénale du patrimoine immobilier (article R.214-116 point 3 du Code Monétaire et Financier) et ce, jusqu'à nouvelle décision.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la cession intervenue au cours de l'année 2011 :

— le 06/01/2011, la SCPI a cédé 53 m² de locaux commerciaux situés 12 rue de Montmorency à PARIS (75013) pour un montant total de 210.000 euros net vendeur.

Septième résolution (Recours à l'emprunt). — Dans le cas où une opportunité d'acquisition se présenterait, qui serait à conclure rapidement, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise la gérance après consultation du Conseil de Surveillance, à contracter des emprunts, dans une limite globale de 10 millions d'euros et ce, conformément à l'article L.214-72 du Code Monétaire et Financier.

Corrélativement et dans la même limite, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Société de gestion à donner toutes garanties liées au patrimoine de la SCPI : garantie hypothécaire ou hypothèque formalisée.

Huitième résolution (Frais de déplacement). — La présente Assemblée Générale autorise la société de gestion à rembourser sur justificatifs, les frais de déplacements engagés par les membres du Conseil de Surveillance exerçant leur mandat en dehors de leur activité professionnelle pour assister aux réunions du Conseil de Surveillance et ce, dans la limite de 600 euros par personne et par réunion et ce, jusqu'à nouvelle décision.

Neuvième résolution (Rémunération du Conseil de Surveillance). — Conformément à l'article 22-4 des statuts, les membres du Conseil de Surveillance, exerçant leur mandat en dehors de toute activité professionnelle se voient allouer, à titre de jetons de présence, une somme globale de 12 000 euros qui sera répartie entre les membres présents du Conseil de Surveillance.

Dixième résolution (Prise en charge par la SCPI d'une Police d'Assurance couvrant la Responsabilité Civile des Membres du Conseil de Surveillance). — Conformément à la 10ème résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2011, la présente Assemblée Générale renouvelle pour l'année 2013 la police d'assurance couvrant la responsabilité civile des membres du conseil de surveillance de Foncia Pierre Rendement dans l'exercice de leur mandat es qualité, dont la prime 2012 d'un montant de 1 575 euros HT pour l'ensemble du conseil de surveillance, soit un montant de 0,007 euros par part, sera prise en charge par la SCPI.

Election des membres du Conseil de Surveillance.

Pour toute résolution portant sur l'élection d'un associé en qualité de membre du Conseil de Surveillance les voix prises en compte sont celles des votes par correspondance et des présents, conformément à l'article 422-14 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Attention le Conseil de Surveillance est composé de douze membres. En conséquence, vous ne devez voter que pour 12 membres sur les 19 membres qui vous sont proposés. Tout vote positif portant sur plus de douze candidats sera considéré comme nul.

Onzième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Monsieur Pierre ALZON domicilié 22 rue Johnson à MAISONS-LAFFITTE (78600), né le 26 novembre 1963, titulaire de 614 parts et 265 parts en usufruit, Dirigeant de société, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Douzième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Monsieur Bertrand DE GELOES domicilié 13 rue Jérôme d'Arradon à VANNES (56004), né le 6 novembre 1947, titulaire de 725 parts sociales, Chef d'entreprise, pour

une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Treizième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Monsieur Olivier BLICQ domicilié 26 rue Rabelais à LILLE (59000), né le 12 novembre 1957, titulaire de 80 parts sociales, Inspecteur du travail, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Quatorzième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Monsieur Régis GALPIN domicilié 24 rue Beauregard à MILLY LA FORET (91490), né le 23 avril 1951, titulaire de 72 parts et 390 parts en usufruit, Retraité agriculteur, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Quinzième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Monsieur Camille MARTIN domicilié 5 rue Daniel Bollon à VARENNES VAUZELLES (58640), né le 30 mai 1945, titulaire de 50 parts sociales, Retraité cadre de la sécurité sociale, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Seizième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Monsieur Jean PARROT domicilié La Covillonnerie à LA BUSSIERE (45230), né le 11 mai 1943, titulaire de 200 parts sociales, Pharmacien retraité, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Dix-septième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Monsieur Michel ROLAND domicilié 27 rue Cassette à PARIS (75006), né le 1er janvier 1944, titulaire de 656 parts sociales, Avocat, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Dix-huitième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, la société MMA VIE SA représentée par Madame Berthilde CHEMIN domicilié 33-49 Bld Marie et Alexandre Oyon à LE MANS (72003), titulaire de 18 492 parts sociales, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Dix-neuvième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, la société GENERALI VIE représentée par Monsieur Philippe BRION domiciliée 11 Boulevard Haussmann à PARIS (75311), titulaire de 7 682 parts sociales, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Vingtième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, la SC LA PERRIERE représentée par Monsieur Joël MAITRE domicilié 5 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à LE CHESNAY (78150), titulaire de 188 parts sociales, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Vingt et unième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, SOPARGI représentée par Monsieur Dominique CHUPIN domicilié 16 rue de la Chalotais à RENNES (35000), titulaire de 417 parts sociales, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Vingt-deuxième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Monsieur Antoine BATTISTELLI domicilié 14 boulevard Jean Mermoz à NEUILLY SUR SEINE (92200), né le 14 mai 1953, titulaire de 68 parts sociales, Délégué général de la Fondation des mines, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Vingt-troisième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Monsieur Jean-Luc BRONSART domicilié 10 avenue de la Forêt à SAINT BREVIN LES PINS (44250), né le 26 mai 1955, titulaire de 183 parts sociales, Retraité de la fonction publique hospitalier, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Vingt-quatrième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Monsieur Jean-Philippe DAUMALLE domicilié 68 rue d'Etienne D'Orves à FONTENAY AUX ROSES (92260), titulaire de 20 parts, né le 10 octobre 1971, Directeur de société, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Vingt-cinquième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Monsieur Daniel LANGLAIS domicilié 9 route de Cheusse à STE SOULLE (17220), né le 2 mars 1967, titulaire de 10 parts sociales, Directeur Technique dans une mutuelle complémentaire santé, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Vingt-sixième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Monsieur Frédéric LAURENT domicilié Chemin de l'Irrintzina à ARCANGUES (64200), né le 13 juillet 1958, titulaire de 590 parts sociales, Journaliste rédacteur en chef de la Lettre Financière et Gestionnaire de patrimoine, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Vingt-septième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Madame Claudine PANNET domiciliée 4 rue Sainte-Cécile à MURET (31600), titulaire de 10 parts, née le 28 novembre 1952, administrateur des finances Publiques Adjoint, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Vingt-huitième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, l'Association des Porteurs de Parts de Société Civile de Placement Immobilier représentée par Madame Jacqueline SOLSONA domicilié BP 70040 à FOSSES (95742), titulaire de 6 parts sociales, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Vingt-neuvième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, la SC SOFINVIM représentée par Monsieur Jean-François MOUCHARD domicilié 4 rue de la Chapelle à SAINT-AVOLD (57500), titulaire de 200 parts sociales, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Trentième résolution (Pouvoirs). — L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités.

Résolutions à caractère extraordinaire.

Trente et unième résolution (Capital social au 31 décembre 2011). — L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la souscription de 12.534 parts nouvelles au cours de l'exercice 2011, portant sur :

— la clôture de la 7ème augmentation de capital en date du 10 février 2011 avec la souscription de 12 534 parts (7 466 parts ayant été souscrites en 2010 sur les 20 000 parts proposées à l'ouverture en date du 27 décembre 2010)

Le capital nominal de la SCPI au 31 décembre 2011 est de 85 754 400 euros composé de 214 386 parts, suite à la création de 12 534 parts nouvelles.

L'article 7-1 deuxième alinéa des statuts est modifié en conséquence.

Trente-deuxième résolution (Modification de capital statutaire maximum). — L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de porter le capital social statutaire maximum de 120 000 000 euros à 200 000 000 euros soit 500 000 parts de 400 euros. L'article 7-1 premier alinéa des statuts est modifié en conséquence.

Trente-troisième résolution (Autorisation d'augmentation du capital) — L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital d'un montant total de 24 000 000 d'euros qui portera le capital nominal de 99 754 400 euros à 123 754 400 euros, par la création de 60 000 parts nouvelles au nominal de 400 euros plus une prime d'émission, soit un prix de souscription compris dans la valeur de reconstitution plus ou moins 10 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs à la Société de Gestion pour décider de la date d'ouverture et de clôture de la ou des augmentations de capital. Les conditions seront précisées dans la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Trente-quatrième résolution (Pouvoirs). — L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités.

A défaut de quorum à cette Assemblée, les associés seront réunis sur deuxième convocation le 11 juillet 2012 à 10 h30, au même endroit, sur le même ordre du jour.

1203312